

**FORMATION**



**SOCOTEC**  
LE POUVOIR D'ANTICIPER



**Guide des validités  
des titres de compétence**

**HYGIÈNE  
SANTÉ  
SÉCURITÉ  
CONDITIONS DE TRAVAIL**

# LES ACTEURS DU MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

## MEMBRE CHSCT

**Attestation d'assiduité à la formation**  
délivrée par l'organisme de formation

**Périodicité** : 4 ans

L'actualisation des connaissances a lieu après 4 années consécutives ou non de mandat.

**Validation** : Nouvelle Attestation d'assiduité à la formation

**Perfectionnement** :

[Membre CHSCT +300 salariés](#)

[Membre CHSCT -300 salariés](#)

## ACTEURS PRAP

**Certificats Acteurs PRAP**

délivrés selon la filière par l'organisme de formation

**Périodicité** : dans les 24 mois

Le maintien et l'actualisation des connaissances sont conditionnés par le suivi d'une formation et d'épreuves certificatives.

**Validation** : Nouveau Certificat « Acteur PRAP »

**Maintien et actualisation des compétences** :

[Acteur PRAP](#)

[Formateur PRAP IBC](#)

**Certificat Formateur PRAP**

**Périodicité** : dans les 36 mois

Le maintien et l'actualisation des connaissances sont conditionnés par le suivi d'une formation et d'épreuves certificatives.

**Validation** : Nouveau Certificat de Formateur PRAP

## SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

**Certificat Sauveteur Secouriste du travail**

**Périodicité** : dans les 24 mois

Le maintien et l'actualisation des connaissances sont conditionnés par le suivi d'une formation et d'épreuves certificatives.

**Validation** : Nouveau Certificat SST

**Maintien et actualisation des compétences** :

[Sauveteur Secouriste du travail](#)

[Formateur SST](#)

**Certificat Formateur SST**

**Périodicité** : dans les 36 mois

Le maintien et l'actualisation des connaissances sont conditionnés par le suivi d'une formation et d'épreuves certificatives.

**Validation** : Nouveau Certificat de Formateur SST

## COORDINATEUR SPS

**Attestation de compétence de coordinateur SPS**

délivrée par l'organisme de formation

**Périodicité** : 5 ans

L'actualisation des connaissances est conditionnée par l'actualisation des compétences et leur évaluation en continue et fin de formation.

**Validation** : Attestation d'actualisation des compétences

**Actualisation des compétences** :

[Coordinateur SPS Niv.1,2,3](#)

## SSIAP ET RESPONSABLE SECURITE INCENDIE

**Diplôme SSIAP selon la fonction** ,  
Diplôme d'équivalence ,  
délivrés par l'organisme de formation

**Périodicité** 3 ans

La prolongation du diplôme est conditionnée par le suivi d'une formation de maintien des compétences et de nouvelles épreuves d'examen.

**Validation** : Attestation de recyclage

Le titulaire du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins de 1 607h d'activité sur les 36 derniers mois, doit suivre une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

**Recyclage** :

[Agent de sécurité incendie](#)

[Chef d'équipe de sécurité incendie](#)

[Chef de service de sécurité incendie](#)

# LA MAITRISE DES RISQUES

## LES RISQUES ELECTRIQUES

### Habilitation électrique

-Travaux non électriques  
-Travaux électriques basse et/ou haute tension  
-Véhicules électriques  
délivrée par l'employeur sur la base de l'avis du formateur de l'organisme qui a évalué les acquis de formation

**Périodicité** : 3 ans et 2 ans en cas de pratiques occasionnelles

Cependant, l'habilitation est remise en cause en cas de modifications de l'installation ou des méthodes de travail... L'employeur vérifiera chaque année, l'adéquation des besoins en matière d'habilitation avec les évolutions prévisibles des opérations à réaliser.

**Validation** : Nouveau titre ou prolongation du titre

Le titre d'habilitation n'est valable que dans l'entreprise du salarié.

### Recyclage :

Travaux Non Électriques :

- [Indices H0 B0 Exécutant](#)
- [Indices H0 B0 Chargé de chantier](#)
- [Index BE Manœuvre](#)

Travaux électriques Basse & Haute Tension :

- [Indices B1, B1V, B2, B2V, BC, BR, BE essai, BE Mesure](#)
- [Index BS complété par BE Manœuvre](#)
- [Indices H0, H1, H1V, H2, H2V et/ou HC](#)

Véhicules électriques :

- [Indices BOL Exécutant et /ou Chargé de réparation](#)
- [Indices Chargé de réparation et BCL](#)
- [Indices B1XL , B2XL Opération sur batterie](#)
- [Indices B1L, B2L, BCL, BEL essai ou BRL](#)

## LES ENGINES DE LEVAGE ET DE MANUTENTION

### CACES®

Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité, délivré par l'organisme testeur

**Périodicité** : 5 ans ; Chariot / PEMP / Grue auxiliaire

10 ans : Engins de chantier

Le renouvellement est conditionné par une formation de recyclage et des épreuves d'évaluation.

**Validation** : Nouveau titre CACES®

**Périodicité** : Aussi souvent que nécessaire au regard du contexte de l'entreprise et/ou de la situation de travail.

Le renouvellement intervient après une mise à niveau de formation et une évaluation qui intègre le nouveau contexte de la situation de travail.

### Recyclage :

**CACES®**

[Chariots automoteur](#)

[PEMP](#)

[Engins de chantier](#)

[Grues auxiliaires](#)

### Autorisation de conduite,

délivrée par l'employeur

## LE TRAVAIL EN HAUTEUR – ECHAFAUDAGE

### Attestation de compétence,

délivrée par l'employeur sur la base de l'avis du formateur de l'organisme qui a évalué les acquis de formation

**Validité** : Est conditionnée par le maintien de la situation de travail :équipements, organisation, procédures

L'attestation de compétence est conditionnée par le renouvellement d'une formation et d'une évaluation des acquis dans le cas par exemple, d'une modification importante de l'équipement de travail.

L'attestation de compétence n'est valable que dans l'entreprise du salarié.

### Recyclage :

[Echafaudages de pied, Utilisateur](#)

[Echafaudages de pied, Monteur](#)

[Echafaudages de pied, Responsable de](#)

[réception et de maintenance](#)

[Echafaudages roulants](#)

## PRESENCE D'AMIANTE / SOUS SECTION 4

**Attestation de compétence**  
- **Encadrement technique**  
- **Encadrement de chantier**  
- **Opérateur de chantier**  
délivrée par l'organisme de formation

**Périodicité** : 3 ans  
L'attestation de compétence est conditionnée à la période de validité de la formation préalable, du premier recyclage (validation de l'assimilation des enseignements de la formation préalable) et du recyclage (mise à jour des connaissances en tenant compte de l'évolution des techniques et de la réglementation) qui comportent une évaluation des acquis de la formation.  
**Validation** : Nouvelle Attestation de compétences

**Recyclage** :  
[Opérateur](#)  
[Encadrement technique, de chantier et/ou opérateur](#)

## LES TRAVAUX EN ESPACES CONFINÉS

**CATEC®**  
**Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés: Surveillant et/ou Intervenant**

**Périodicité** : dans les 36 mois  
Le maintien et l'actualisation des connaissances sont conditionnés par le suivi d'une formation et d'épreuves certificatives.  
**Validation** : Nouveau titre CATEC®

**Maintien et actualisation des compétences**  
- [Intervenant et /ou Surveillant](#)

## L'EOLIEN

**Certificat GWO**  
- **Premiers secours**  
- **Manutention manuelle**  
- **Sensibilisation au feu**  
- **Travail en hauteur,**  
délivré par l'organisme de formation

**Périodicité** : 2 ans  
La prolongation du certificat est conditionnée par le suivi d'une formation de « recyclage » et de l'évaluation des acquis.  
**Validation** : Nouveau Certificat GWO

**Recyclage** :  
[Premiers secours](#)  
[Manutention manuelle](#)  
[Sensibilisation au feu](#)  
[Travail en hauteur](#)

## LES INTERVENTIONS SUR SITES CHIMIQUES ET INDUSTRIELS

**Certificat de stage**  
- **Intervenant ; niveau 1**  
- **Encadrant ; niveau 2,**  
délivré par l'organisme de formation

**Périodicité** : Certificat niveau 1 ; 3 ans  
**Périodicité** : Certificat niveau 2 ; 4 ans  
La prolongation est conditionnée par le renouvellement de la formation et d'épreuves d'évaluation.  
**Validation** : Nouveau Certificat de stage

**Recyclage** :  
- [Sécurité des personnels des entreprises extérieures, niveau.1](#)  
- [Sécurité des personnels des entreprises extérieures, niveau.2](#)

## LES EQUIPEMENTS SOUS PRESSION

### Habilitation à la conduite d'une chaufferie avec ou sans présence humaine :

- Surveillant
- Agent
- Technicien
- Intervenant

### Habilitation à la conduite d'un autoclave

Secteur industriel, agroalimentaire, hospitalier, biomédical...

### Habilitation à la conduite du réseau « gaz » ou vapeur

délivrées par l'employeur sur la base de l'Avis technique du formateur qui a évalué les acquis de connaissances théoriques et pratiques du collaborateur

**Périodicité** : 3 ans (recommandé)

Cependant, l'habilitation de conduite est remise en cause en cas de changement ou modification des équipements ou des méthodes de travail.

**Validation** : Nouveau titre d'habilitation de conduite

**Périodicité** : 3 ans (recommandé)

Cependant, l'autorisation de conduite est remise en cause en cas de changement ou modification des équipements ou des méthodes de travail.

**Validation** : Nouveau titre d'habilitation de conduite

**Périodicité** : 3 ans (recommandé)

Cependant, l'autorisation de conduite est remise en cause en cas de changement ou modification des équipements ou des méthodes de travail.

**Validation** : Nouveau titre d'habilitation de conduite

### Recyclage :

Exploitation de chaufferies avec ou sans présence humaine :

- [Surveillant](#)
- [Agent](#)
- [Technicien](#)
- [Intervenant](#)

Conduite d'autoclaves en milieu :

- [Industriel](#)
- [Hospitalier et biomédical](#)
- [Agroalimentaire](#)

Exploitation des réseaux :

- [Gaz](#)
- [Gaz et vapeur](#)

## LES TRAVAUX A PROXIMITE DES RESEAUX

### Attestation de compétence à intervenir à proximité des réseaux lors de travaux :

- Concepteur
- Encadrant
- Opérateur,

délivrée par le Centre d'Examen AIPR

### « Autorisation d'intervention à proximité des réseaux » AIPR :

délivrée par l'employeur

*Application réglementaire de l'AIPR au 1er janvier 2018*

**Périodicité** : 5 ans

**Périodicité** : 5 ans

Le délai ne peut dépasser :

- la validité de l'attestation de compétence
- la validité du CACES®

### Préparation à l'examen :

- [Concepteur](#)
- [Encadrant](#)
- [Opérateur](#)

### Examen :

- [Examen AIPR](#)



N° CLIQ-F/002



POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS  
SUR NOS FORMATIONS

**0 825 311 722**

Service 0,15 € / min  
+ prix appel

[formation-socotec.fr](http://formation-socotec.fr)

3 AVENUE DU CENTRE - GUYANCOURT - CS 20732 - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX

[socotec.fr](http://socotec.fr)

